

## COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

04/03/2016 à 19 h 30

Présents : M. TORNIER, M. BENEITO, M. MIANO, M. GAZZOLA, M. SIBUET, M. ALIOUA, M. AMMAN, M. GARDET-CADET, Mme BERTHET, Mme BEGEY, Mme DUNOYER-LHOST, Mme LASSIAZ, Mme MILLAT, Mme SABAINI

Absent excusé : M. Julien BECCHERLE (donne procuration à M. TORNIER)

APPROBATION DU CM précédent : 14/14

Secrétaire séance : Mme Sandrine BERTHET

### ORDRE DU JOUR :

#### 1) FINANCE :

Budget de fonctionnement : il doit permettre d'assurer les charges de la commune et le cas échéant, il permet de dégager un excédent qui sera affecté au budget d'investissement.

Budget d'investissement : il permet d'inscrire budgétairement les investissements prévus ainsi que les financements adaptés. Le recours à l'emprunt est possible pour l'investissement.

#### Budget d'investissement :

Le budget d'investissement montre cette année une capacité d'investissement significative. Ceci est due au fait que certains projets se sont décalés dans le temps (Bornery) du fait des attentes d'autorisation.

Aussi, nous avons cumulé depuis 3 ans nos capacités d'investissement, notre excédent fin d'année 2015 s'élève à 522 966 €.

### Budget de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement 2015 a permis de dégager un solde positif, appelé « excédent de fonctionnement de 213 518 € qui sont affectés au budget d'investissement 2016.

Pour 2016, nous restons prudent et mobilisons 100 000 € pour le budget d'investissement, sachant que la capacité d'investissement annuel de la Commune se situe toujours autour des 150 000 €/an.

### 2) DELIBERATIONS :

- M. le Maire nous informe sur l'évolution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Cette dernière est en baisse depuis 2013. La commune de Tournon avait jusqu'en 2013 une DGF à 40 000€ par an. Pour 2015 elle s'élève à 20 806€ par an soit 50% de moins.
- Taux d'imposition des taxes directes locales : M. le Maire présente les différentes taxes : Taxe Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes locales. Elles restent inchangées depuis le 31 mars 2000. TH : 9,50 TFB : 13,08 TFNB : 102,73

- M. Miano présente les demandes de subvention des différentes associations communales, intercommunales et autres.

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité 7 779€ de subventions. La répartition se fait comme suite : 5860€ pour les associations communales, 1069€ pour les associations intercommunales et 850€ pour les autres.

ASSOCIATIONS	2015	2016
<b>CNAS</b>	987.90	990.00
<b>Chèques Associations</b>	1 525.00	6 731.00
<b>COSI</b>	825.20	825.00
<b>ACCA de Tournon</b>	54.00	60.00
<b>Alzheimer</b>	100.00	100.00
<b>Amicale des Donneurs de sang</b>	150.00	150.00
<b>Odessea</b>	0	100.00
<b>Ass. Des Anciens Combattants</b>	100.00	100.00
<b>Ass. Sou des Ecoles</b>	4 277.00	3 800.00
<b>Regul Matous</b>	50.00	50.00
<b>Ass. Haut de La Tourmotte</b>	1 500.00	1 500.00
<b>Comité Départ. Savoie</b>	200.00	200.00
<b>Comité Handisport</b>	80.00	0
<b>Les Amis de la Tourmotte</b>	400.00	400.00
<b>Service de remplacement</b>	94.00	94.00
<b>CELT'FEST73</b>	1750.00	0
<b>Les Marmottons</b>	100.00	100.00
<b>RESTO DU COEUR</b>	100.00	100.00
<b>Banque Alimentaire</b>	100	100.00
<b>Ass « Locomotive »</b>	0	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>12 313.10</b>	<b>15 500.00</b>

- M. Miano nous présente la modification du règlement des concessions du cimetière. Lors de la délibération du 14 novembre 2011, le conseil municipal avait acté que la commune se chargerait de la gravure sur la stèle du jardin du souvenir et la facture serait à la charge de la famille. Suite au changement de la réglementation, la gravure est à la charge de la commune.

- Tarif location de salle :

M. Miano propose, après discussion lors d'une commission sociale, de ne pas augmenter les tarifs de la salle de la Tourmotte. D'autre part il propose que cette salle soit mise à disposition des familles lors des sépultures au cimetière de Tournon.

Enfin, lors d'une réservation incluant un jour férié (ex : WE de pâques), le jour supplémentaire (lundi férié) est à la charge du locataire, soit 80€ supplémentaire si celui-ci le désire.

- Valeur de terrain pour élargissement de voirie :

Pour différents projets, comme élargissement de voirie, la commune est amenée à acheter des portions de parcelles. Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

2€ le m<sup>2</sup> pour les talus, 6€ le m<sup>2</sup> pour les bordures de terrain et 20€ le m<sup>2</sup> pour les autres parcelles.

- Chèques associations 2015/2016 :

M. Miano présente la liste des chèques retournés en mairie (soit 15 chèques). Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL : - DECIDE d'attribuer pour l'année une subvention aux associations sportives et culturelles, dont les chèques ont été retournés, pour un montant de 750 euros (composé de la façon suivante : 525 euros pour aider les familles et 225 euros pour subventionner les associations qui accueillent les enfants de Tournon).

- Renouvellement de la convention d'objectifs avec le Comité des œuvres sociales intercommunal (COSI) pour 3 années.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. Le Maire, à signer la convention avec le Comité de l'œuvre sociale intercommunal (COSI) pour une durée de 3 années.

### 3) TRAVAUX :

- *Déplacement du chemin des ilettes au lieu-dit « les marais » :*

Lors du bornage pour la vente d'un terrain par la communauté de communes de haute combe de Savoie à une entreprise (Tétrapode), le géomètre nous a alertés sur le déplacement du chemin agricole. Il a été décidé que les agents communaux repositionnent ce chemin avant la période des labours.

- Site de la Tourmotte :

Les chenaux du garage situé dans le parc de la Tourmotte vont être changés.

Salle de la Tourmotte : la configuration de cette salle ne permet pas l'optimisation de sa capacité d'accueil. La commission travaux propose de lancer une consultation pour retenir un bureau d'architecte afin d'analyser les possibilités d'agrandissement de la salle. Ce travail sera phasé de façon à arrêter le projet si celui-ci s'avère trop onéreux.

- Aménagement de Bornéry :

Le conseil municipal a rencontré le mercredi ?, le cabinet ETI en charge du dossier ainsi que M. Xavier EDMOND, responsable du TDL pour valider les plans proposés. Le département donne un avis favorable. Avant toute décision, le conseil municipal propose de présenter le projet aux habitants concernés.

- Cheminement piéton :

Le conseil municipal a décidé d'engager la réalisation d'un cheminement piéton sécurisé depuis le pont du Poyet (au niveau du Nant Potin) jusqu'à l'abri bus du lotissement des Demoiselles.

Le département valide le projet. Les habitants sont invités à venir le découvrir les mardis 15 et 22 mars de 17h à 18h30 et les vendredis 18 et 25 mars de 17h à 19h.

Le projet global s'élève à 750 000€ HT. La première tranche des travaux s'effectuera du Nant Potin jusqu'au carrefour de la route des vignes, pour un montant de 330 000€HT.

#### Questions diverses :

##### Baux communaux : Appartement de la cure :

L'appartement n'a pas fait l'objet de travaux depuis 1993, c'est pour cette raison que le conseil municipal avait pris la décision de ne pas augmenter le loyer. Il sera proposé au locataire actuel, un nouveau bail avec un réajustement du loyer.

D'autre part le conseil municipal décide de doter l'appartement de fenêtre en double vitrage.

##### Fusion des communautés de communes :

La loi NOTRe incite la fusion des communautés de communes. La CCHCS s'est engagée à fusionner avec la CORAL, et les communautés de communes du Beaufortin et du Val d'arly. Cette fusion va imposer de nouvelles règles de fonctionnement, notamment pour permettre la prise en compte des intérêts de nos territoires dans cette grande communauté d'agglomération. Le conseil communautaire a demandé qu'une grande vigilance soit portée à l'évolution de la fiscalité, en recherchant au maximum une neutralité fiscale pour la fiscalité locale (pas d'évolution des impôts de l'ensemble commune, communauté de communes). Les délégués de l'ensemble de l'intercommunalité se questionnent également sur le devenir de notre politique jeunesse et environnementale.

Le Conseil Municipal, ayant épuisé l'ordre du jour,

fixe la prochaine réunion au 8 avril 2016